

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

# **SUP AIP 220/17**

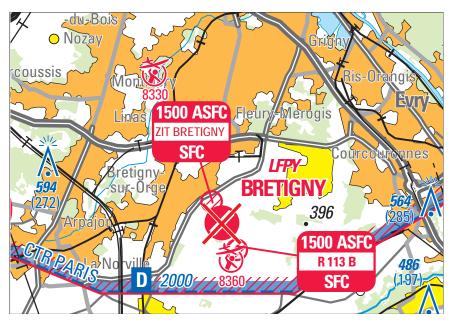
Date de publication : 26 OCT

Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) « BRÉTIGNY » (FIR Paris LFFF)

En vigueur : Du 09 novembre 2017 au 28 mars 2018

Lieu: FIR: Paris LFFF - AD: Paris Orly LFPO

Ce SUP AIP annule et remplace le NOTAM R 2823/17.



Extrait carte SIA 1 / 250 000 Région Parisienne édition 2 - 2017

				ACTIVITI
 	-	 	 	

Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.

## DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

H24

GESTIONNAIRE

NIL

#### **CONDITIONS DE PENETRATION**

CAG/CAM : pénétration interdite à l'exception :

- Des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque la mission ne permet pas le contournement de la zone :
- > des aéronefs en procédure IFR en contact radio avec ORLY;
- > des aéronefs d'État qui circulent sans personne à bord.

## STATUT

Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue à la zone LF-R 113 A et aux parties interférentes des zones LF-R 324 et LF-R 275, et coexiste avec la portion de la CTR Paris de classe D avec laquelle elle interfère.

#### SERVICES RENDUS

Identiques à ceux rendus dans la classe d'espace aérien avec laquelle la ZIT coexiste

## LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZIT Brétigny

Cercle de 400 m (0.22 Nm) de rayon centré sur 48°36'13"N - 002°19'36"E SFC / 1500ft AGL

(limites latérales et verticales identiques à celles de la zone réglementée R 113 A.

Page 1/1

© SIA